



La feuille de Charmes



BUDGET

CONSEIL DU 15/04/2016

AFFECTATION DU RESULTAT

Les excédents du CA 2015 sont affectés comme suit :

Solde investissement	R 001	+	8 529.69 €
Excédent du CCAS clôture du 31/12/15 (repris sur BP commune)	R 002	+	674.93 €
			26 520.00 €
Excédent de fonctionnement	R 002	+	25 845.07 €
Excédent capitalisé	R 1068	+	70 561.26 €

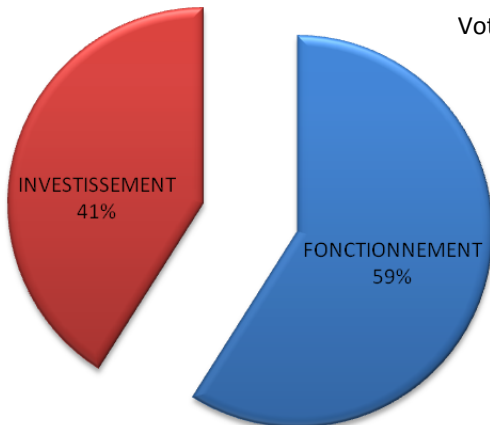
Voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2016

Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT	130 050.88 €
INVESTISSEMENT	89 056.68 €

Voté à l'unanimité.



ENFANT & SCOLARITE 2016 / 2017

Avis aux familles: toutes inscriptions scolaires quelques soit l'école fréquentée (primaire ou collège - lycée) implique une inscription en mairie, soit en se présentant aux heures d'ouvertures soit par mail à commune-charmes-les-langres@orange.fr en précisant la date de naissance de l'enfant - école - classe.



AMENAGEMENTS, TRAVAUX & ENTRETIENS

CONSEIL DU 15/04/2016

CONSULTATION SUR LA REALISATION DE TRAVAUX

ELECTRIQUE : bouclage réseau HTA par ERDF

Mme Le Maire informe le conseil sur le dossier réseau HTA projet modificatif reçu en mairie le 01/04/2016.

La modification concerne l'emplacement du poste sur la RD 121 lieu-dit La Goutte.

Elle fait part au conseil du courrier reçu en mairie pour la parcelle N°1159 propriétaire SCI Charmes en Chalet.

Cette parcelle étant destinée à voir l'aménagement d'habitations de loisirs (HLL) et la haie devant disparaître, l'installation de ce poste face au lac et pour ainsi dire sous les fenêtres des chalets n'est pas concevable.

Le propriétaire manifeste donc son désaccord.

Le conseil propose à ERDF l'étude d'un nouvel emplacement en utilisant le chemin rural tout proche (propriété de la commune) et pense même que l'enfouissement de cette HTA peut être étudié plus en amont.

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis défavorable à ce dossier modificatif.

PACTE SPECIFIQUE POUR LA RURALITE REGION GRAND EST

Aide à l'investissement des petites communes

Mme le Maire informe du courrier reçu de la région expliquant les modalités d'aide aux communes de moins de 2500 hab.

Ce plan régional a pour objectif d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants.

Considérant que les opérations d'investissements votées au budget 2016 pour un montant de 76 600 € concernant la voirie et l'enfouissement des réseaux participent nettement à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement des habitants, le conseil, à l'unanimité, vote la demande d'aides.

CONSEIL DU 24/05/2016

EMPLACEMENT DE L'ARRET DE BUS SCOLAIRE : rue des Cerisiers

Cet arrêt sens Champigny avec stop rue des Cerisiers a été vu avec les services du conseil départemental en présence des parents d'élèves.

Il sera situé juste avant le pont, l'espace nécessaire est au minimum de 15m par 5m. Le zébré orange sera pour moitié sur le trottoir (voir plan).

L'aménagement sera fait en même temps que les travaux de trottoirs par l'entreprise Dupont. Il nécessitera la taille drastique des arbustes de l'embellissement.

Le conseil adopte le plan par 8 voix pour et 1 abstention.

L'implantation des panneaux de signalisation sera fixée avec le pôle technique de Langres.

SECURITE ROUTIERE : marquage au sol

Après examen sur le terrain, il s'avère que les marquages au sol nécessaires à la création d'un 2^e arrêt du bus scolaire et de la création d'un stop sont ainsi fixés :

- 2 zébrés orange rue des Cerisiers
- 1 passage piéton rue des Cerisiers avec effacement de l'ancien
- 3 stop dont 1 nouveau

Le devis réalisé dans le cadre du groupement de commande avec la CCGL s'élève à 1 766.40 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, accepte le devis et annule la précédente délibération du 4/03 N°1180 dont le nombre de marquages n'était pas conforme.

Pour l'ensemble de ces opérations (marquage + achat panneaux réglementaires), le conseil demande une subvention au conseil départemental dans le cadre du F.A.L.

L'implantation de l'ensemble de ces opérations a été vu avec le pôle technique de Langres, la commune ayant adhéré à l'assistance technique départementale « voirie et aménagement du territoire » (délibération du 03/09/2015 et avenant à la convention signé le 02/10/2015)

TRAVAUX MUR DE SOUTÈNEMENT CIMETIERE

Le mur de soutènement, rue des Sorbiers, nécessite une intervention. Le devis proposé par Défis d'un montant de 1 000.00 € TTC est accepté à l'unanimité.

ENFOUISSEMENT PAR ERDF DE LA LIGNE HTA : nouvelle convention

La modification par ERDF de son projet ne concernant plus l'Allée des Aubépines avec implantation d'un pylône, le conseil annule la délibération N°1177 du 04/03/2016.

La nouvelle convention concerne l'implantation du poste initialement rue des Acacias.

Cette implantation ayant été vu sur place le 11/05/16, sur proposition de la commune, aura lieu sur le chemin rural de « Varbeton » à l'entrée côté gauche (ZC 85).

Le conseil, après examen du plan, donne un avis favorable à l'unanimité et donne mandat à Mme Le Maire pour signer la convention (plan annexé).

TRAVAUX CHEMIN RURAL DE VARBETON ET ACCES

Le fossé, longeant le chemin rural (ZC 85) lieu dit « La Goutte » est parallèle à la parcelle ZC 1159 appartenant à la SCI Charmes en Chalet sur laquelle seront implantées des habitations légères de loisirs (HLL), a besoin d'être revu.

La SCI se propose de faire les travaux de busage afin de créer des accès.

Le conseil, après examen, considérant que les dits travaux n'apporteront aucune entrave au bon écoulement de l'eau pluviale :

autorise les travaux et dit que la commune participera pour l'achat des grilles nécessaires aux regards créés et une tête d'aqueduc en amont.

Dit qu'elle autorise les accès au chemin rural, qu'ils seront à la charge du demandeur et sous son entière responsabilité comme cela est le cas et pratiqué actuellement pour tous les chemins ruraux avec autorisation de la commune.

Le « cédez le passage » actuel (accès à la RD 121) sera maintenu et revu dans les années futures si nécessaire en fonction du développement des HLL.

Votez à l'unanimité.

ACTIVITES DU CONSEIL

VOTE DES TAUX

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux 2015 pour l'année 2016 soit :

TH	15.27 %
TFB	9.65 %
TFNB	19.06 %

ACTE DE TRANSFERT ENTRE CCAS DISSOUT ET LA COMMUNE

Deux représentants signataires sont désignés pour la commune: M. Bernard JOFFRAIN (1^{er} Adjoint) et M. Jacques JAUGEY pour l'ancien CCAS.

Le Maire agit en tant qu'officier ministériel.

Etablissement de l'acte administratif.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Le conseil donne un avis favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal par 6 pour et 3 abstentions.

POLICE INTERCOMMUNALE

Le maire donne lecture du projet de délibération concernant la mise en place d'un service de police intercommunale.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la création du service commun entre le Grand Langres et l'ensemble des communes membres et donne mandat à Mme Le Maire pour signer les conventions.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION À C.A.U.E POUR 5 ANS :

N'ayant pas de projet pour les 4 années à venir, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas renouveler son adhésion.

DEVENIR DU SIVOM DE NEUILLY :

La dissolution a été votée par la CDCl dans le cadre du nouveau schéma départemental en date du 29 mars 2016. Les communes ont 75 jours pour délibérer à compter du 26 mai. Une commission au sein du Sivom a été mise en place pour étudier ce problème.

BAC À VERRE :

Etude d'un autre emplacement pour le bac à verre situé rue des Acacias – seul bac pour la digue sur toute la longueur Charmes/Changey.

LA COMMISSION DE SÉCURITÉ :

Elle s'est réunie en sous-préfecture le 23 mai dernier. Un avis favorable a été donné pour la pose de cloisons spéciales isolant les archives. Les travaux peuvent donc être faits.

Vos consignes de tri



En cas de doute, appelez le SMICTOM SUD au 03.25.84.43.71

AGENDA



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

24 € ont été collectés au profit du Bleuets de France ; anciens combattants et victimes de guerres.

MANIFESTATIONS SPORTIVES PASSANT PAR CHARMES :

26 juin : ASA Langres « Rallye Terre »

3 juillet : Triathlon Langres – passage cyclistes
(un arrêté devra être pris pour le stop)

KERMESSE DE L'ÉCOLE DE NEUILLY-L'ÉVÊQUE : elle aura lieu le samedi 25 juin 2016

ORGANISATION DU 14 JUILLET : une demande est faite en sous-préfecture afin de pouvoir tirer le feu d'artifice sur la digue de Charmes. Les invitations au repas seront distribuées vers le 20 juin.

VOTRE QUOTIDIEN

ÉVÉNEMENT CLIMATIQUE : orage du 13/05/2016

Suite à l'orage violent avec fortes précipitations qui s'est abattu sur la commune (plateau entre Charmes et Changey) provoquant un écoulement de boue en provenance des terres pâtures récemment labourées donc à nues, le ruisseau, ne pouvant contenir toute cette boue, a débordé dans la rue des Cerisiers impactant 3 maisons.

Le conseil demande à Mme Le Maire de signaler ces faits en sous-préfecture service environnement. Cet événement sera également notifié au service du conseil départemental qui instruit actuellement le dossier d'aménagement foncier de Changey.

Toute la partie Ouest des terres agricoles s'écoulant dans le, ruisseau de Charmes, le conseil dit qu'une étude environnementale doit être menée dans cet aménagement foncier.

AUTOUR DU LAC

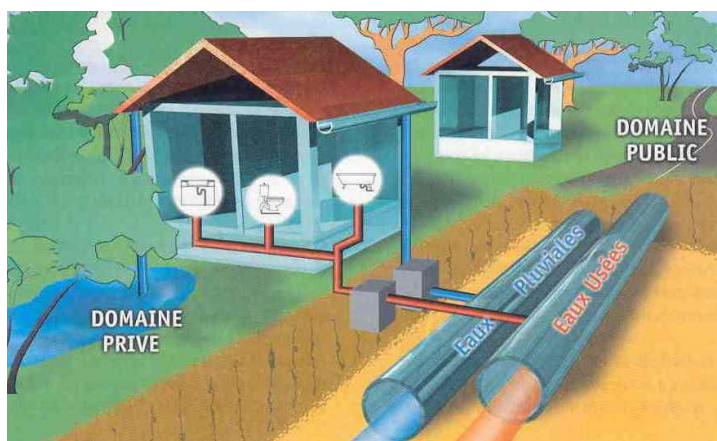


Dossier ASSAINISSEMENT ou en sommes nous ?

Après une délibération votée fin 2015 dans laquelle le SIALC lançait officiellement l'ouverture des travaux des réseaux sur les 4 communes, puis une réunion du 30-03-16 réunissant les co-financeurs avec phasage des étapes dont pour 2016 la maîtrise d'œuvre ; la réunion du 31 mai a eu pour but le vote du marché pour l'appel d'offre, l'ouverture des plis aura lieu le 29-07.

Les 4 communes sont donc engagées dans un très important programme de travaux d'une durée de 5ans, ils auront un impact sur le prix de l'eau.

La première tranche pour 2017 concerne Changey et Bannes.



INFOS PRATIQUES / TARIFS 2016

AEP (Eau potable) :

Abonnement : 39,36 € - 1,30 € / m³

Le relevé des compteurs a lieu 1 fois par an (fin août).

Taxe d'entretien des chemins ruraux : 12 €/ha

Assainissement (SIALC) :

Taux fixe : 47 € - 0,5875 € / m³

Géré par le Syndicat SIALC de Neuilly l'Évêque

Salles des fêtes : 1 jour : 50 € - 2 jours : 65 €

EDF : 0.25 € du kwh

Vaisselle : 0.50 € le couvert

Casse verre et assiette : 1.50 € et couvert : 0.80 €

Alambic : 12 € par journée

Ordures Ménagères : Compétence gérée par la Communauté de Communes du Grand Langres.

Redevance : 96 € / habitant

Mairie : 2,20 € x 153 = 336,60 €



Mairie de Charmes-lès-Langres

15, rue des Sorbiers

52360 CHARMES-LES-LANGRES

Tél. : 03 25 87 24 21

Mail : commune-charmes-les-langres@orange.fr

Horaires

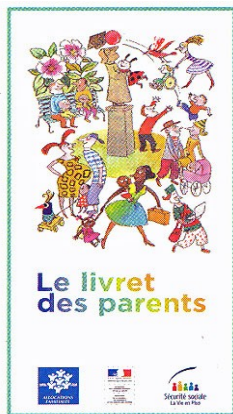
Secrétariat : le mardi de 9h à 14h

Permanence du Maire (ou adjoint) : le vendredi de 18h à 19h

NOUVEAU

Un livret pour les parents

Votre famille va bientôt s'agrandir ? Pour vous aider à vivre pleinement cet heureux événement, votre caisse d'Allocations familiales vous adresse un tout nouveau document : le livret des parents. Vous y trouverez des conseils, des repères et, surtout, des réponses aux nombreuses questions que vous pouvez vous poser.



DÉMARCHES

Simplification du droit de la famille

À u 1^{er} janvier, le droit de la famille a été révisé. Sont concernés à ce jour : le divorce, la gestion des biens des enfants mineurs et la protection juridique des majeurs. Ainsi, en cas de séparation et si aucune solution amiable n'est trouvée, les deux époux peuvent demander le partage de leurs biens dès l'instance de divorce. Avec, à la clé, une procédure plus rapide. Pour la gestion des biens des mineurs (héritage, donation...), la confiance aux familles prévaut et seules les situations à risques sont prises en compte par le juge. Un bon point pour les familles monoparentales, jusque-là soumises au contrôle du juge des tutelles.

Extrait de « Vie de Famille » mai 2016

► EN SAVOIR PLUS
justice.gouv.fr

vie sociale

CIAS

(Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Le CIAS accueille, écoute et accompagne les personnes en difficulté sociale ou financière, facilite l'autonomie des personnes handicapées ou âgées et développe des actions de prévention. Ces services concernent les habitants des communes du Grand-Langres (donc ceux de Sts-Geosmes).

Composition du CIAS : une directrice, deux assistantes sociales, une personne attachée aux problèmes des personnes âgées, une personne chargée de la logistique et de la distribution, une secrétaire.

Aides sociales

Santé : Aide à la démarche CMU (Couverture Maladie Universelle) - Aide à la démarche MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Logement : Fonds de solidarité pour le logement - Hébergement d'urgence pour familles monoparentales

Budget : Aide au règlement de factures (eau, EDF-GDF, assurance habitation, téléphone, chauffage) - Aide alimentaire - Aide sociale - Dossier de surendettement

Actions de prévention : Noël pour tous (personnes au RSA Socle), séances de cinéma - Ateliers personnes âgées (semaine bleue, voyage, canicule, après-midi récréatif, sortie à la Tuffière, vannerie, marché de Chalindrey, spectacle...)

Un véhicule 6 places peut prendre en charge les personnes souhaitant participer aux ateliers.

Permanences : au rez de chaussée de la salle Adam à Langres.

Epicierie sociale : deux après-midi par semaine. Participation financière : 10% du prix (alimentation), 20% du prix (hygiène).

Contact

M^{me} Cathy Georges (Directrice du CIAS)

3 rue Jean Tabourot, Place Eponine, 52200 Langres

Tél : 03 25 84 82 48 - Fax : 03 25 84 33 09

cias@grand-langres.fr

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Jusqu'à
30

C'est le nombre de pesticides retrouvés dans des échantillons de poussière de maisons proches d'exploitations agricoles.

Enquête Perturbateurs endocriniens

Les habitations proches des exploitations agricoles sont-elles davantage exposées aux pesticides ? Oui, si l'on en croit la 6^e étude Expert (exposition aux pesticides perturbateurs endocriniens) de l'association de défense de l'environnement Générations Futures. L'enquête a consisté à examiner les poussières de 22 habitations situées près de vignes, de vergers ou de cultures céréalières. Entre 8 et 30 pesticides destinés à l'agriculture ont été retrouvés dans les lieux de vie. Parmi ceux-ci, 60 % sont des perturbateurs endocriniens, c'est-à-dire une substance susceptible d'interagir avec nos systèmes hormonaux et d'engendrer certaines anomalies telles que la baisse de la fertilité masculine ou encore des diabètes de type 2.

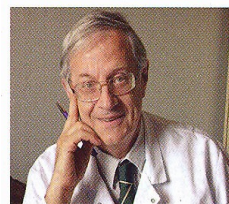
► en savoir plus
www.generations-futures.fr

Entre guillemets

« Le paquet de cigarettes neutre, c'est une étape symbolique »

Pr Bertrand Dautzenberg, pneumologue à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris.

À compter du 1^{er} janvier 2017, la France adoptera le paquet neutre. Est-ce une étape importante dans la lutte contre le tabagisme ? La suppression des marques sur les paquets de cigarettes constitue une étape symbolique. Les adolescents sont très attachés au packaging. Avec le paquet neutre, sans couleur ni logo, l'attractivité sera moindre et on peut donc espérer que les jeunes se détournent du tabac. En revanche, pour les fumeurs de longue date, cette mesure ne devrait rien changer.



Pour être vraiment dissuasif, la Cour des comptes préconise des hausses plus fortes et continues des prix du tabac. C'est votre avis ? De fait, ce n'est pas tant le prix du paquet qui compte que le montant de l'augmentation. En dessous de 5 %, elle est inefficace. Concrètement, mieux vaut une augmentation en une fois de 10 % plutôt que deux hausses successives de 5 %. L'idéal consisterait à programmer une hausse annuelle de un euro (soit une moyenne de 14 % d'augmentation) pendant trois ans. Tout le monde se sentirait concerné. Les Français sont parmi les plus gros fumeurs d'Europe avec les Bulgares, les Grecs et les Hongrois. Le tabac, c'est 220 morts par jour dans l'Hexagone. Ce chiffre est inacceptable.

Extrait de
« Mutuelle générale actualités »
N° 120 - avril 2016



DÉCRYPTAGE L'ANDRA EN MEUSE ET HAUTE-MARNE : DÉJÀ PLUS DE VINGT ANS

Dans les entrailles du Laboratoire de Meuse/Haute-Marne

Depuis quinze ans, l'Andra dispose d'installations dédiées à la recherche sur le stockage : anatomie de son Laboratoire souterrain en Meuse/Haute-Marne.

